



Municipalité de Dizy

Au Conseil Général

Dizy, le 1er novembre 2021

Préavis no 11 /2021 : Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

En application du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la Municipalité a établi un budget de fonctionnement qui est soumis à votre approbation ainsi qu'un plan annuel des dépenses d'investissements à titre consultatif.

Ce plan comprend les dépenses de l'année 2022 à valoir sur les crédits d'investissements déjà votés par le Conseil général et les dépenses de l'année à valoir sur les crédits d'investissements à voter par le Conseil général. Ce plan a une valeur indicative et n'est pas soumis au vote car ces dépenses ont été, ou seront soumises individuellement par préavis au Conseil.

Le présent préavis demande l'adoption du budget 2022 par le Conseil Général.

II. Explications

Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 68'582.00. Les redevances de la Sotrag se montent à CHF 60'000.00 pour l'année 2022. Un montant de CHF 10'000.00 a été mis à charge dans les terrains pour le PGA (solde préavis 2/2018). Au compte "entretien des bâtiments" un montant de CHF 40'000.00 a été mis à charge pour divers travaux à la rue du Village 24, dont notamment la réfection de la toiture. Dans l'entretien des routes un montant de CHF 15'000.00 a été mis à charge pour divers travaux de taconnage. Un montant de CHF 5'000.00 a été mis à charge pour la place de jeux pour l'achat de jeux et le marquage de jeux au sol ainsi que du marquage de places de parc. Des panneaux de signalisation ont été prévu pour un montant de CHF 5'000.00 à toutes les entrées de forêt. Les amortissements se montent à CHF 19'986.00.

Pour information les charges fixes imposées par le canton sont les suivantes :

- Fr. **155'291.-** pour le fonds de péréquation (compte no 22.352.0)
- Fr. **118'570.-** pour l'enseignement primaire (compte no 51.352.2)
- Fr. **28'720.-** pour l'enseignement secondaire (compte no 52.352.0)
- Fr. **122'194.-** pour la facture sociale (compte no 72.351.0)
- Fr. **53'220.-** pour l'accueil de jour (compte no 72.352.0)
- Fr. **25'653.-** pour la réforme policière (compte no 61.351.0)

Pour un total de Fr. 503'648.- sur un total des charges de Fr. 1'092'788.-, représentant 46.08 %.

III. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Général à bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général,

- Vu le préavis no 11/2021, « Budget 2022 »
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier ce projet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accepter le budget 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

Mme Véronique Brocard

Mme Desgranges Dominique

Délégué municipal : Mme Véronique Brocard, Syndique

Annexes : Budget 2022 et plan des dépenses d'investissements 2022